

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2017</b></p>
---

**Absents :**

- Sylvie Masson (Procuration à Joëlle Charbonnier),
- Bernard Boyer (Procuration à Raymond Burianne)
- , Nadège Mourgues (Procuration à Monique Chomel)
- David Grangé.

**Commémoration :**

- 1- La commémoration du 2 août aura lieu le 30 juillet 2017 à 10h30 à la Percée.

**l'Etablissement Public Foncier (établissement qui prend en charge les démarches concernant les biens fonciers des collectivités).**

- 2- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à l'Etablissement Public Foncier (établissement qui prend en charge les démarches concernant les biens fonciers des collectivités)
  - a. Titulaire : Mme Cornu Laetitia
  - b. Suppléant : Mr Beaumel Jean-Paul

**Ecole :**

- 3- Chantier éco

- 4- le : Réflexion faite sur l'électricité et la téléphonie.

Il faut reprendre le réseau car les connexions qui arrivaient à la chaufferie sont obsolètes, de plus il faut normaliser et séparer les différents circuits. Nous en profitons pour passer la fibre optique utile pour le futur.

Il y a donc une plus-value de 9260,58€ TTC → Accord du conseil

**Personnel mairie :**

- 5- Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe car la nouvelle secrétaire de mairie a passé et réussi le concours 1<sup>ère</sup> classe. Il y aura prochainement la fermeture du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**Syndicat des eaux.**

- 6- La commune de Lissac demande son intégration au Syndicat des eaux. → Accord du conseil

## **Eglise :**

7- Dossier pour l'église → Subvention à hauteur de 50%

Il y a nécessité de faire des travaux d'entretien et de réfection du clocher et du toit.

Une partie peut être faite par les employés communaux mais la seconde nécessite un architecte et l'intervention d'une entreprise.

## **Recensement :**

8- Recensement : Nos résultats correspondent à ceux de l'INSEE

- a. 377 résidences principales
- b. 101 résidences secondaires
- c. 839 personnes recensées

## **Décoration :**

- d. Sur la place de la Mairie

Proposition d'une Jarre en pierre sèche d'1,70 m fabriquée par Sandrine Simond → Devis de 5000€, le conseil donne son accord.

- e. Au cimetière

Demande de devis en cours pour faire un jardin du souvenir

**Bulletin de la commune en cours.**

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par rapport à l'Agglo.**

- f. Charges des communes qui devraient être prises en charges par l'agglo
- g. Impôts : Taxes communales lissées. Une compensation sera redistribuée aux communes → pour Lavoute 17 508€
- h. Les emprunts des communes seront repris par l'agglo lorsqu'il s'agit de biens appartenant à l'agglo (ex : crèche, assainissement,...)
- i. SDIS : Cotisations en 2017 non déduite de la compensation
- j. Le rapport de la CLECT sera envoyé aux communes qui devront délibérer.